

22 Février 1858.

On vous a de suite annoncé la bonne nouvelle ; sans cela je l'aurais fait moi-même de suite ; pauvre et heureuse maison ! Elle vient bien de Dieu, elle nous sera chère, elle sera le Nazareth de l'Œuvre, comme celle-ci aura été son Bethléem.

Oui, oui, la marche de la divine Providence est admirable ; les difficultés deviennent des lumières et sont toujours de grandes grâces. Que Dieu est bon de nous avoir choisis et guidés pour cette belle Œuvre ! Plus je la vois, plus je l'apprécie. Ce qui me comble de joie, c'est de voir que personne n'a la gloire d'être son fondateur, son protecteur, son défenseur, sa loi. Quelle belle position elle a ! Elle ne dépend que de Dieu et de la sainte Eglise. Elle a pour fin, pour centre, pour but premier et dernier, l'adorable Personne de Jésus-Christ au T. S. Sacrement. Elle n'a rien et possède tout, elle semble ne rien faire, mais que sa vie est belle et puissante aux pieds du Dieu des miséricordes. Dieu me fait la grâce de souffrir avec joie pour l'établissement de son règne eucharistique, d'estimer comme la plus grande grâce d'être ignoré et inconnu du monde et du monde religieux. Je sens qu'il faut que les racines soient cachées sous terre, et que ce petit feu soit couvert de cendre ; ainsi ai-je bien peur d'être connu et découvert dans notre bel héritage. Je sens que ce n'est pas encore le moment de paraître ; il faut grandir autour du divin Tabernacle et y vivre comme les Anges (presque invisible). Maintenant nous commençons aujourd'hui les réparations les plus nécessaires à la chapelle ; il faut commencer par le Maître. A Pâques nous voulons y entrer et ressusciter avec Jésus.

J'ai reçu ce matin d'un ami l'argent dont j'avais besoin samedi pour les frais de l'acte : voyez que le bon Dieu est bon ! Tout arrive à point nommé. (A suivre.)

Avantages spirituels offerts à nos abonnés.

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.
2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.
3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.